



---

## L'électricité entre concurrence et monopole

The Electricity industry between competition and monopoly

**Marcel Boiteux**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economiepublique/206>

DOI : [10.4000/economiepublique.206](https://doi.org/10.4000/economiepublique.206)

ISSN : 1778-7440

### Éditeur

IDEP - Institut d'économie publique

### Édition imprimée

Date de publication : 15 janvier 2005

ISBN : 36-26-44-X

ISSN : 1373-8496

### Référence électronique

Marcel Boiteux, « L'électricité entre concurrence et monopole », *Économie publique/Public economics* [En ligne], 14 | 2004/1, mis en ligne le 05 janvier 2006, consulté le 12 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/economiepublique/206> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/economiepublique.206>

---

# économie publique

études et recherches

Revue de l'Institut d'Économie Publique

Deux numéros par an

n° 14 - 2004/1



**économie**publique sur internet : [www.economie-publique.fr](http://www.economie-publique.fr)

© Institut d'économie publique – IDEP

Centre de la Vieille-Charité

2, rue de la Charité – F-13002 Marseille

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en France.

La revue **économie**publique bénéficie du soutien du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

ISSN 1373-8496

Dépôt légal décembre 2004 – n° imprimeur 362644X

## L'électricité entre concurrence et monopole

Marcel Boiteux\*

Les entreprises d'électricité, comme bien d'autres services publics marchands, sont confrontées depuis une dizaine d'années à un puissant courant réformateur. Il s'agit, dans toute la mesure du possible, d'introduire les saines disciplines de la concurrence dans des secteurs d'activité où régnaient traditionnellement des monopoles plus ou moins régulés.

C'est vrai, la concurrence a bien des mérites. Que ce soit pour gagner de l'argent, ou simplement pour survivre, une entreprise en compétition est poussée à donner le meilleur d'elle-même : productivité, créativité, dévouement au client, tout le personnel se mobilise pour faire réussir l'entreprise, laquelle, cela étant, trouve aisément des capitaux.

Face à cette vision quelque peu idéalisée de l'entreprise concurrentielle, les monopoles publics et, pis encore, les services de l'État ont généralement une image moins flatteuse : investissements inconsidérés ou insuffisants, gaspillage des moyens, faible motivation du personnel, attitude arrogante ou indifférente à l'égard du client. . .

Derrière ces caricatures, reconnaissons-le, il y a souvent du vrai. D'où suit que partout où l'on peut *sans dommage* faire jouer la concurrence, il faut en profiter. On cassera donc les monopoles et on transférera au secteur privé les activités qui n'ont aucune raison de rester publiques ; il faudra seulement veiller à ce que ne se reconstituent pas, derrière les apparences du marché, des monopoles ou quasi-monopoles qui abuseraient de la clientèle.

Telle est bien l'idéologie qui a présidé depuis une dizaine d'années à la réforme des services publics en Europe. Il semble toutefois qu'on ait souvent omis de s'assurer, cas par cas, que le transfert à la concurrence pourrait effectivement se faire « sans dommage ». Et c'est là que réside le problème, notamment dans le secteur de l'électricité.

On évoquera brièvement, d'abord, la problématique de la régulation des métiers de l'électricité, pour illustrer ensuite ce propos par quelques exemples de problèmes à résoudre.

---

\*. Président d'Honneur d'Électricité de France (EDF)

# 1. La régulation des métiers de l'électricité

Premier point, la gestion des réseaux électriques relève de la catégorie des monopoles naturels : lorsqu'il s'agit de distribuer deux fois plus de kwh sur cent km<sup>2</sup>, cela coûte deux fois plus cher si l'on s'y met à deux, en doublant le réseau ; mais si l'on reste seul, quelques maillages opérés entre les lignes existantes permettent de doubler la capacité des ouvrages en augmentant seulement les dépenses de moitié. L'avantage d'être seul est donc considérable ; il l'est tellement que le monopole s'établira naturellement... sauf à l'interdire, ce qui augmente alors les coûts de façon spectaculaire et inadmissible. Pas question, là, de concurrence. Les réseaux de distribution resteront donc monopolistiques, par grandes zones du territoire.

Problème : comment réguler ces entreprises de réseaux en monopole, les inciter à maîtriser leurs coûts, les forcer à modérer leurs tarifs tout en les empêchant de tricher sur la qualité du service, les inciter à investir en temps utile ?

On se heurte déjà, ici, au problème général de la régulation des monopoles.

Trois types de solutions sont possibles, qu'on se contentera d'évoquer.

Dans le système de l'entreprise publique nationalisée, c'est le patron de l'entreprise qui reçoit de l'État une mission d'intérêt général, et c'est donc lui qui assure la régulation de son entreprise sous le contrôle des Pouvoirs Publics. Il y a eu des réussites, mais il faut reconnaître que cela n'a pas été toujours le cas.

D'où l'idée – deuxième solution – de privatiser l'entreprise, alors soumise à la motivation du profit, et de l'empêcher d'abuser de son monopole en la plaçant sous l'autorité d'un organe de régulation ; mais celui-ci détient alors un pouvoir exorbitant, sans disposer réellement de toutes les informations nécessaires.

Troisième solution, le système de la concession, qui a le mérite de mettre en concurrence les candidats à la gestion du réseau ; mais, quand la durée nécessaire de la concession est longue, des révisions tarifaires doivent être prévues de temps à autre, qui rendent assez illusoire le jeu initial de la concurrence.

C'est clair, on n'a pas encore trouvé la solution idéale.

Ce qu'on vient de dire pour les réseaux de distribution vaut également pour le grand réseau d'interconnexion et de transport.

En revanche, la production ne constitue pas, elle, un monopole naturel, et sa régulation peut donc être assurée principalement par le marché. Mais la gestion d'un parc de centrales nucléaires gagne à relever d'une autorité unique pour exclure de la compétition le respect des règles de sûreté, veiller à une normalisation suffisante des unités de production, former un personnel interchangeable d'une centrale à l'autre, etc.. En revanche, on peut aisément admettre que les autres

centrales, plus classiques et moins sophistiquées, bénéficient d'une pleine autonomie pour jouer isolément sur le marché le jeu de la concurrence – encore que la possession d'un parc diversifié présente par elle-même des avantages qu'il ne faut pas sous-estimer.

Ainsi se présente la situation pour les trois niveaux principaux d'activité que sont la grande production, le réseau d'interconnexion et de transport, la distribution.

Le nouveau paradigme, c'est de *mettre les producteurs en concurrence, pour vendre à des commercialisateurs*<sup>1</sup>, eux-mêmes en concurrence, de quoi alimenter la clientèle finale, grande ou petite, à travers les réseaux de transport et de distribution restés monopolistiques.

Mais le cas de l'électricité est un cas tout à fait singulier. Il s'agit d'un bien rigoureusement non stockable, de qualité rigide, avec une élasticité au prix quasiment nulle à court terme, et dont les déplacements – ignorant les mœurs habituelles du transport – ne savent qu'obéir aux lois de Kirchhoff. De plus, les investissements y sont généralement très lourds, les durées d'amortissement très longues et, pour faire face le cas échéant à de fortes pointes aléatoires, il y faut disposer de quelques centrales de production, heureusement plus légères, qui ne fonctionneront qu'une ou deux fois tous les vingt ans.

Il s'agit donc là d'une situation très spécifique.

Dans les pays occidentaux, on a eu autrefois l'expérience d'une gestion plus ou moins intégrée des quatre types d'activité – production, transport, distribution, commercialisation –, le cas d'EDF étant l'exemple d'une intégration quasi-totale. *Comment cela peut-il fonctionner, avec un produit aussi bizarre que l'électricité, si ce sont dorénavant des liens commerciaux qui doivent être substitués, en tout ou partie, aux liens hiérarchiques qui assuraient la coordination interne de l'entreprise intégrée ?*

Les problèmes à résoudre, encore assez mal maîtrisés en Europe, sont nombreux et difficiles. Il est trop tôt, bien sûr, pour porter un jugement définitif sur le nouveau système. D'autant qu'on finira bien par trouver des solutions. Mais à quel prix ? Que l'on songe déjà à la multiplication des interfaces qu'implique la dissociation des diverses fonctions techniques et commerciales ! Le coût de mise en œuvre de la concurrence sera-t-il quand-même moins élevé que les gains à attendre de la compétition ? ou plus élevé, tellement plus élevé qu'il faudra finalement accepter de transiger fondamentalement avec les principes mêmes de la réforme ?

Après dix ans d'expérience déjà, le fait nouveau, c'est que la réponse n'est

---

1. Ce néologisme remplace le terme adéquat de « négociant », pas encore usité pour l'électricité.

plus évidente – malgré les dénégations indignées des intégristes de l'économie de marché.

## 2. Quelques problèmes à résoudre

Il reste bien des problèmes à résoudre. On se contentera d'en commenter brièvement ci-après quelques têtes de chapitre, sans prétendre à l'exhaustivité.

**Les péages de transport.** Un consensus semble s'être établi en Europe pour renoncer à suivre l'itinéraire capricieux des kwh allant de la production à la livraison aux grossistes ou aux grands clients : les lois de Kirchhoff ont des effets trop mystérieux ! Pour utiliser le grand réseau de transport-interconnexion, l'utilisateur payera un péage forfaitaire – on parle de « tarif timbre-poste » – *indépendant de la distance*. Mais, si la distance n'est pas facturée, elle sera gaspillée : les usines d'aluminium quitteront le grand Nord, et la proximité des centrales hydrauliques bon marché qui les alimentent, pour s'installer au voisinage de leurs clients, à Berlin ou à Toulouse. A cela, bien sûr, on remédiera. Mais c'est là l'image extrême de comportements économiquement absurdes qu'il faudra bien maîtriser. D'ores et déjà apparaissent des péages de congestion, là où les réseaux sont engorgés, qui limiteront ou éviteront des transports trop lointains pour être économiquement justifiés.

Car le transport de l'électricité coûte déjà cher par lui-même, ce à quoi s'ajoutent les rentes de rareté dues aux extrêmes difficultés que rencontre, en Europe, la construction de nouvelles lignes.

Qu'on le veuille ou non, le tarif « timbre-poste » ne tiendra pas longtemps dans sa simpliste pureté.

**La concurrence à la production.** L'électricité n'étant pas stockable, son prix varie constamment selon les heures et les saisons. Les Bourses européennes de l'électricité le confirment. Théoriquement, c'est à la confrontation permanente entre les offres et les demandes qu'il revient de fixer, heure par heure, la courbe quotidienne des prix tout au long des journées et des saisons ; et cela tant au jour le jour que, à terme, sur la durée des quelques années nécessaires pour que les producteurs prévoient à temps les nouvelles installations à construire, et pour que les clients, eux, sachent où ils vont.

Ce sera déjà difficile pour un territoire isolé, même avec des courbes quotidiennes très simplifiées pour les contrats à terme. C'est un doux rêve à l'échelle de l'Europe.

En fait, l'électricité n'étant pas stockable, la volatilité des prix en Bourse est considérable. Les produits dérivés sont rares et instables. Quant aux transactions à terme, elles sont encore si peu nombreuses, et à termes si proches, qu'utile pour les « dispatchers » responsables en permanence de l'équilibre instantané des réseaux, le marché européen est peu prévisible pour les clients, et inutilisable pour fonder une politique d'investissements à long terme.

On peut certes penser que les choses s'amélioreront avec le temps. Mais il paraît d'ores et déjà peu probable que l'on puisse compter seulement sur le marché pour assurer durablement la sécurité d'alimentation de l'Europe interconnectée.

Peut-être aurait-on pu, en Europe continentale, ne pas aller droit au but et consentir à une étape intermédiaire. Car si l'objectif était avant tout d'ouvrir le marché de la production, il suffisait, au moins en première étape, de confier au gestionnaire du réseau d'interconnexion la double responsabilité :

- de mettre les producteurs existants en concurrence pour faire face aux besoins quotidiens quitte, aux heures de pointe, à contrôler autoritairement le « pouvoir de marché » des compétiteurs ;
- de faire, pour la construction des nouvelles centrales, les appels d'offres nécessaires à la satisfaction garantie des besoins à terme de quelques années.

Mais le dit gestionnaire, fournisseur unique des grands clients et des revendeurs, aurait alors conservé le monopole de la commercialisation de gros, à base de tarifs contrôlés soit par la collectivité publique concernée, soit par le régulateur que celle-ci aurait désigné.

En revanche, cette alternative, dite de l'« acheteur unique », n'exclut pas nécessairement la possibilité de mettre en concurrence des revendeurs chargés de la vente au détail.

**La clientèle domestique et artisanale.** Dans nombre de pays, pour étaler la pointe et améliorer le remplissage des réseaux, les prix des tarifs pour la petite clientèle sont différenciés entre le jour et la nuit, parfois – le jour – entre la « pointe » et les « heures pleines ».

Les nouveaux revendeurs, certains en tout cas, se refusent à maintenir ces complications « inventées par des fonctionnaires ignorant tout du marketing ». Il suffira, disent-ils, de repérer des profils-type, à chacun desquels correspondra une offre commerciale dotée d'une image attrayante. Je doute que ma voisine, qui attend le passage au tarif de nuit pour mettre successivement en route chauffe-eau, lave-linge ou lave-vaisselle, conservera ces comportements contraignants lorsque ceux-ci ne seront plus enregistrés par des compteurs. Il faudra donc, ou faire appel à son bon cœur, ou renforcer coûteusement les réseaux.

Mais, très vite, un commercialisateur ingénieux s'apercevra qu'il peut se procurer et revendre du kwh de nuit beaucoup moins cher que le kwh standard et, écrémant le marché aux dépens du commercialisateur principal, il conquerra la vente des fournitures nocturnes chaque fois qu'il sera rentable d'installer un comptage séparé. Faudra-t-il interdire ce genre d'initiative ?

Plus grave, si les grands clients, soucieux de suivre au plus près les cours du marché de l'électricité, tolèrent que leur consommation leur soit facturée à des prix très variables dans le temps, le client domestique, lui, ne supportera pas la volatilité naturelle du prix de l'électricité. Il exigera et obtiendra des prix stabilisés sur quelques années. Là encore, un commercialisateur astucieux lui fera alors des offres intéressantes durant les années où une conjoncture économique déprimée, plus ou moins associée à des conditions climatiques favorables, feront effondrer les prix de gros de l'électricité. Ne resteront plus au commercialisateur principal que les mauvaises années, ruineuses.

On voit déjà se profiler une solution : l'exclusivité du commercialisateur principal, client par client, sur une période pluriannuelle. Mais cette période devra être assez longue pour couvrir en probabilité autant de bonnes années que de mauvaises. Autant dire qu'une fois choisi un commercialisateur, le client devra obligatoirement lui être lié pour très longtemps.

Le dilemme est clair :

- ou bien les clients domestiques, les petits commerçants, les artisans accepteront que la volatilité naturelle des prix de l'électricité leur soit répercutée (avec, à certaines époques, des prix variant de 1 à 3 d'une année à l'autre si les prix de gros, déjà quelque peu régularisés, varient de 1 à 10 quand arrive une mauvaise année) – ce qui paraît exclu,
- ou bien le revendeur, qui achète l'électricité en gros sur le réseau de grand transport pour la vendre au détail sur des réseaux de distribution, doit se voir garantir une quasi-monopole sur ses clients.

Mais est-il vraiment impossible d'échapper à la pureté de ce dilemme ? C'est vrai, dans l'impureté il y a des solutions. Celles-ci consistent, dans leur principe, à *entraver* suffisamment les choix des clients (par la création de forfaits) et à rendre les termes de ces choix assez *obscurs* (par la multiplicité des options) pour que seuls les irascibles, les naïfs et les spécialistes soient réellement susceptibles de changer de fournisseur. A défaut d'un monopole de droit, on passe ainsi à un quasi-monopole de fait, qui peut contribuer à résoudre le problème. Mais que reste-t-il alors de cette concurrence bénéfique dont la théorie économique nous vantait les mérites ?

Ce survol sommaire, et partiel, confirme bien que le cas de l'électricité est un cas très particulier. Le vent printanier de la concurrence, qui a suscité bien des espoirs, va peu à peu faire place au souffle glacé des réalités. Et il faudra consentir

des compromis entre la pureté des principes et la vulgarité des choses de la vie. Le bon compromis ne sera pas le même partout. Dans les pays en développement, où il faut avant tout de l'initiative et des capitaux, mais où les pressions politiques sont difficiles à maîtriser, la bonne solution ne sera pas la même que dans des pays développés. Et, même parmi ces derniers, il en est où, par comparaison avec la situation antérieure, l'introduction de la concurrence s'avèrera bénéfique pour la clientèle – on ne peut que s'en féliciter – et d'autres où le bilan final risque d'être beaucoup moins flatteur.

L'heure est maintenant au réalisme.

La concurrence ? D'accord, mais pas plus loin que là où, quoi qu'on fasse, elle finira par coûter plus cher qu'elle ne rapporte.

*encadré 1*

---

La concurrence dans le secteur de l'électricité

Il est aisé, la mode aidant, de trouver des citations laudatives quant aux heureux effets de la concurrence dans le secteur de l'électricité, et il est sans doute inutile d'en rajouter.

En revanche, les citations critiques ont peu d'écho. Ne serait-ce que pour rétablir l'équilibre, on trouvera ci-après la traduction d'un extrait de presse du Financial Times, celle d'une citation tirée du récent rapport de la Commission allemande des monopoles, et un extrait de La Libre Belgique.

1/ Financial Times (30/08/2004, Ed 2, p 4)

*La libéralisation du marché de l'électricité n'a pas bénéficié au consommateur et le changement de fournisseur n'a fait qu'augmenter les risques commerciaux et de transfert. Selon un chercheur de l'Unité de politique scientifique et technologique de l'Université du Sussex, l'OFGEM, le régulateur, a commis des erreurs lors de la libéralisation du marché de l'électricité car la méthode utilisée a généré davantage de coût que d'économie.*

*Entre 1998, à l'ouverture du marché, et 2002, les consommateurs avaient fait l'économie de quelque 650 millions de Livres sur leurs factures d'électricité. Mais l'introduction de la concurrence a coûté 1,6 milliard de Livres (incluant 700 millions pour la mise en place des nouveaux systèmes et 100 millions par an pour les problèmes d'erreurs de commercialisation et de transfert des clients). Ces coûts ont été ensuite répercutés sur la clientèle.*

2/ Allemagne. Rapport 2002/2003 de la Commission des Monopoles, pp. 7 et 8

*[Dans son chapitre consacré à la concurrence sur le marché de l'électricité], la Commission des Monopoles constate qu'après un bon départ, l'intensité*

*de la concurrence tend à se réduire considérablement pour deux raisons : un mauvais développement des structures de marché et une organisation du cadre réglementaire peu conforme à la concurrence. D'une part, sur le segment du commerce de gros, les fusions horizontales et verticales ont mené à la création d'un oligopole [...] et au verrouillage des marchés vis-à-vis des tiers ; d'autre part, la Commission des Monopoles considère que le modèle d'ATR négocié sur la base d'accords de branche, modifiés à multiples reprises, avec un contrôle des abus ex-post via le BKA sur le monopole des réseaux, est un échec. Le droit de la concurrence n'a pas permis d'agir sur le niveau élevé des rémunérations exigées pour l'utilisation des réseaux.*

3/ La Libre Belgique, 26/08/04

*De Bernard Thiry, professeur à l'Université de Liège. Il est très difficile d'apprécier l'état d'ouverture du marché européen. L'Allemagne proclame que son marché est ouvert à 100 %, alors que l'on sait qu'il est fermé. En revanche, la France est, croit-on, sous la domination d'EDF, tandis qu'Electricité de France lui prend peu à peu des parts de marché non négligeables. Le trompe-l'œil est énorme et les rapports de la Commission peu éclairants.*